

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 12 décembre 2009, intitulée: «Pour le maintien de la ligne du bus 32».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-235 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Comme le Conseil administratif l'a mentionné dans sa réponse à la résolution R-125, des négociations sont en cours avec les Transports publics genevois (TPG) pour le maintien à long terme de la ligne 32 notamment, en vue de l'intégrer dans leur offre de base. Nous avons pris acte de l'engagement moral de l'ex-conseiller d'Etat M. Robert Cramer relatif à l'introduction des lignes 32, 35 et 36 dans le contrat de prestations qui lie les TPG à l'Etat de Genève pour les années 2011-2015.

Le Conseil administratif est conscient de l'importance de la ligne susmentionnée pour assurer une desserte fine du quartier de Plainpalais-Jonction en transports publics et répondre aux besoins des populations vivant ou se rendant dans ce quartier. Dans la mesure où des négociations ont été agendées et un délai fixé pour finaliser la prise en charge de cette ligne par l'Etat de Genève dans le cadre du contrat de prestations, nous vous informons que nous avons rétabli la ligne budgétaire y afférente dans le budget municipal de 2010. La ligne 32 ne subira ainsi aucune interruption de fonctionnement.

Nous maintenons toutefois notre décision concernant la résiliation des conventions relatives aux lignes 32, 35 et 36, car nous sommes convaincus que les négociations en cours visant à intégrer ces prestations dans l'offre de base des TPG pourront déboucher à la satisfaction de toutes les parties. Nous reportons donc le délai au 31 décembre 2010.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 17 mars 2010.